



Comité Patrimoine & culture

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	2
2. Vision	2
3. Rôle du comité	3
4. Objectifs	4



1. Introduction :

La création du Comité Patrimoine et Culture s'inscrit en complémentarité avec les différents comités déjà en place au sein de la Municipalité de Val-des-Lacs. Ce nouveau comité vise à favoriser l'implication citoyenne en attirant de nouveaux bénévoles, en stimulant l'émergence de nouvelles idées et en contribuant au développement d'activités rassembleuses pour la communauté.

Par son rôle de concertation et de collaboration, le Comité Patrimoine et Culture aspire à devenir un moteur de dynamisme au sein de la municipalité. En travaillant de concert avec les autres comités municipaux, il contribuera à la réalisation de projets et d'événements qui enrichiront la vie communautaire et renforceront le sentiment d'appartenance des citoyens.

Le comité a également pour mission de mettre en valeur, de préserver et de promouvoir le patrimoine de Val-des-Lacs, afin d'assurer sa transmission aux générations actuelles et futures.

2. Vision :

À l'horizon des prochaines années, Val-des-Lacs aspire à être reconnue comme une municipalité dynamique et inspirante en matière de patrimoine et de culture. La municipalité se distingue par la qualité de ses conférences, la diversité de sa programmation culturelle ainsi que par les nombreuses occasions offertes aux citoyens et aux visiteurs de découvrir son histoire et son identité.

Les citoyens sont fiers de leur patrimoine et participent activement à sa mise en valeur. Les activités culturelles et patrimoniales rayonnent au-delà du territoire municipal, attirant les résidents des municipalités avoisinantes ainsi que les touristes de passage.

Val-des-Lacs développe un circuit touristique mettant en valeur son histoire, ses éléments patrimoniaux et ses lieux d'intérêt. La municipalité obtient également du financement permettant la préservation, la restauration et la mise en valeur de ses bâtiments et de ses composantes patrimoniales, contribuant ainsi à la protection et à la transmission de son héritage collectif.



3. Le rôle du comité :

Le Comité Patrimoine et Culture est composé idéalement de six à sept membres bénévoles qui se réunissent environ cinq fois par année.

L'engagement attendu des membres est estimé à :

- Cinq rencontres annuelles d'une durée approximative de deux heures chacune;
- Une participation à au moins deux activités organisées au Centre communautaire et culturel (CCC);
- Une implication dans au moins une démarche de financement ou de recherche de subventions, avec le soutien de la Municipalité.

Mandat du comité

Le Comité Patrimoine et Culture a pour mandat de :

- Identifier les éléments patrimoniaux prioritaires à mettre en valeur et à promouvoir afin de soutenir les démarches de financement et de subvention de la Municipalité;
- Explorer les possibilités de préservation et d'entretien des biens patrimoniaux, notamment par la participation bénévole de la communauté;
- Recenser, documenter et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel, culturel et historique de Val-des-Lacs;
- Développer des projets et des initiatives favorisant la découverte et la valorisation de l'identité culturelle locale;
- Encourager la participation citoyenne aux activités et projets culturels et patrimoniaux;
- Contribuer à l'élaboration de la programmation annuelle en tenant compte des besoins identifiés par la Municipalité, des propositions des autres comités municipaux ainsi que des suggestions formulées par les citoyens;



- Collaborer avec la ressource municipale responsable de la coordination des événements afin d'assurer une planification harmonieuse des activités;
- Offrir un soutien logistique et promotionnel aux organismes, groupes ou citoyens dont les projets ou activités sont retenus;
- Conseiller les promoteurs d'activités sur les meilleures pratiques d'organisation et de réalisation de leurs projets.

Ce que le comité ne fait pas

Le Comité Patrimoine et Culture agit à titre de facilitateur, de conseiller et de promoteur. Il n'a toutefois pas pour mandat d'organiser ou de réaliser les activités à la place des organismes, des comités ou des citoyens qui en sont les instigateurs.

Les porteurs de projets demeurent responsables de la planification, de l'organisation et de la réalisation de leurs activités, avec l'appui et les conseils du comité lorsque requis.

Principe directeur : toute personne ou tout organisme qui propose une activité demeure responsable de sa mise en œuvre.

Exemple d'accompagnement offert par le comité

Vous avez une idée d'activité, d'événement ou de projet culturel ou patrimonial? Le Comité Patrimoine et Culture est là pour vous accompagner dans sa réalisation.

Dans un premier temps, les promoteurs sont invités à compléter un formulaire de projet précisant notamment :

- Les personnes responsables du projet;
- La nature de l'activité proposée;
- Les besoins techniques, matériels ou logistiques;
- Les dates envisagées et toute autre information pertinente.

À la réception de ces informations, le comité et la Municipalité pourront :



- Répondre aux questions des promoteurs;
- Offrir des conseils et des recommandations afin de faciliter l'organisation du projet;
- Valider les besoins logistiques et les ressources disponibles;
- Accompagner les promoteurs dans leur planification.

Une fois le projet prêt à être annoncé, les promoteurs devront fournir le matériel promotionnel requis (image, texte descriptif, informations pratiques, etc.). Le comité et la Municipalité pourront alors contribuer à la diffusion et à la promotion de l'activité par leurs différents outils de communication. Au besoin, le comité peut également offrir un soutien dans la réalisation de visuels de communication de base (affiches, publications, images promotionnelles), afin d'assurer une cohérence et une qualité visuelle dans la promotion des activités.

Le jour de l'événement, un soutien logistique pourra être offert selon les ressources disponibles afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

Les promoteurs demeurent toutefois responsables de l'organisation, de la coordination et de la réalisation de leur projet.

<https://www.val-des-lacs.ca/fr/calendrier/>

Capacité du CCC 186 personnes et plus de 200 avec modification (push bar)

4. Les objectifs du comité

- Contribuer à la protection, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine de Val-des-Lacs;



- Faire du Centre communautaire et culturel (CCC) un lieu de rassemblement dynamique, offrant aux citoyens un accès à des activités culturelles, éducatives et communautaires au cœur du noyau villageois;
- Mobiliser la population afin de favoriser le rayonnement, la vitalité et le sentiment d'appartenance au sein de la communauté;
- Mettre en valeur le talent et l'expertise des citoyens, ainsi que l'histoire, le patrimoine et les projets structurants de Val-des-Lacs;
- Recenser l'ensemble des biens patrimoniaux et assurer la transmission des informations pertinentes aux services municipaux concernés, notamment les travaux publics, afin de soutenir leur entretien et leur conservation, tout en explorant la possibilité d'impliquer les citoyens dans certaines initiatives.